

Ils ne veulent pas de crèches à la Mairie de peur de froisser les musulmans, qu'ils avouent !

écrit par Christine Tasin | 19 novembre 2017



Illustration

: <http://resistancerepublicaine.com/2015/12/04/creche-en-cochonnailles-plebiscitee-p>

C'est la ligne mélenchoniste qui l'emporte en France : non à toute présence du christianisme, oui à toute présence de l'islam.

Et, comme par hasard, ce sont les Mairies FN ou proches du FN, à Hénin-beaumont ou à Béziers qui font les frais du bras de fer.

Le Conseil d'Etat avait tranché il y a un an, donnant le feu vert à la présence des crèches dans les Mairies à condition que celles-ci ne soient là que dans un cadre festif ou culturel (fort drôle quand on voit les mosquées construites avec l'argent du contribuable sous prétexte qu'elles auraient une partie culturelle...).

Et, à Hénin-Beaumont, ce ne serait pas le cas :

La cour considère que l'installation d'une crèche « *ne résultait d'aucun usage local et ne présentait par elle-même aucun caractère artistique ou culturel* ». Elle relève que les animations proches de la crèche (marché, illuminations de Noël...) « *ne peuvent être regardées comme constituant des circonstances particulières permettant d'inscrire l'installation de la crèche de Noël dans le hall de l'hôtel de ville dans un environnement culturel ou festif* ».

<http://www.lavoixdunord.fr/266898/article/2017-11-16/l-interdiction-d-une-creche-de-noel-en-mairie-confirmee-en-appel>

Pourtant, il me semble qu'aucune messe n'est prévue dans la Mairie ?

Il va falloir que le Conseil d'Etat soit saisi. Le fameux article 28 de la loi de 1905 n'est pas invoqué quand il y a des prières dans les rues. Non plus quand les dites rues sont pleines de voilées. Mais il serait actif quand les crèches de Noël, fête française et chrétienne sont dans les Mairies ?

Il serait plus clair pour le communiste David Noël qui a porté plainte contre la Mairie de Steeve Briois de dire une bonne fois pour toutes qu'il a peur que l'évocation de nos fêtes, chrétiennes ou pas, ne mette mal à l'aise les musulmans.

Comme il serait plus clair que le Conseil d'Etat qui a interdit d'interdire les burkinis dise clairement lui aussi que, derrière la crèche de Béziers, c'est la peur de mettre en colère les musulmans qui prévaut. Avec l'envie d'en découdre avec Robert Ménard.



<http://resistancerepublicaine.com/2015/12/01/petit-voyage-a-beziers-pour-admirer-la-fameuse-creche-bravo-a-robert-menard/>

<https://www.ladepeche.fr/article/2017/11/10/2682233-conseil-et-at-annule-definitivement-creche-installee-robert-menard-mairie.html>